

ABONNEMENT

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Flécher, 2

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTEMENTS

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois, par poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Août 1879.

Bulletin politique.

CE SONT DES FARCEURS !

Si cette exclamation venait du côté des conservateurs, cela ne l'empêcherait pas d'être justifiée ; mais, cependant, il faut avouer qu'elle aurait une portée bien moindre.

Les esprits timides, hésitants, auraient une certaine tendance à penser que l'esprit de parti n'est pas étranger à la critique ; et nos gouvernants trouveraient, pour se défendre, de faciles arguments.

C'est bien, au fond, notre opinion que les chefs de l'opportunisme sont des farceurs.

Mais cette appréciation acquiert une valeur toute particulière en passant par la bouche des républicains.

Lorsque le gouvernement de la République commet des fautes, qui donc les signale avec le plus d'amertume ?

Lorsque les ministres font de l'arbitraire, qui donc fait ressortir sans pitié les inconspicuités de leur conduite ?

Ce sont les républicains. Et chez ceux qui critiquent, faut-il voir la bonne foi ? Faut-il voir l'intention d'éclairer le gouvernement ?

Non, il y a, chez ces mécontents, surtout de la jalousie.

Ceux qui tiennent la queue de la poêle font de la mauvaise cuisine ;

Ceux qui les regardent faire sont dévorés du désir de les remplacer.

Feraient-ils mieux ? Non, ils feraient autrement. Tant que le régime actuel durera, les jalousies ne cesseront pas de se manifester à l'état aigu.

M. Jules Ferry a imaginé un expédient tyrannique pour mettre les Jésuites hors la loi : M. Clémenceau, pour prendre la place de M. Jules Ferry, propose de chasser les Jésuites du territoire ; et quand M. Clémenceau sera au pinacle, ce sera au tour de M. Jules Ferry de chercher quelque chose de plus fort pour supplanter M. Clémenceau.

La force immense de l'opportunisme consiste en ceci : maintenir l'influence de la coterie régnante.

Il y a eu l'opportunisme Dufaure ; il y a eu l'opportunisme de Marcère ; il y a maintenant l'opportunisme Jules Ferry.

Les influents du jour appellent cela le progrès :

Les jaloux disent : c'est une farce ; Et nous ajouterons : c'est la dégringolade.

Le pouvoir changera de mains, mais il sera toujours exercé par des farceurs.

Voilà l'attitude des gouvernants d'à présent aux conseils généraux :

A la dernière session, ils étaient inquiets de l'opinion des conseils, et ils se réservèrent le droit d'annuler les vœux relatifs à l'article 7.

A la session actuelle, ils croient avoir la majorité, et ils disent aux mêmes conseils : « Emettez des vœux, vous êtes libres. » Et ceux qui sont hostiles auront seulement la précaution de s'exprimer avec modération.

Ce libéralisme apparent n'est-il pas une véritable farce ?

Les partisans de Blanqui l'ont proclamé avant nous.

Le pays est si peu dans des conditions normales, que, de quelque côté qu'on se tourne, et du haut en bas de l'échelle politique et administrative, on n'aperçoit que bizarreries, anomalies ou conflits.

Est-il normal pour un pays d'avoir à sa tête un chef d'Etat qui n'ait qu'un vain titre, alors que son voisin de présidence et com-père, sans avoir le titre ni la responsabilité du pouvoir, est tout, peut tout et veut tout... ne mettant à sa volonté d'autre tempérament que celui-ci, à savoir que chaque chose lui vienne à son heure ?

Encore que cela puisse être le comble de l'opportuniste, du gouvernement occulte et de l'habileté, la chose n'en est pas moins bizarre et le fait certainement anormal.

Est-il normal pour un pays d'avoir, à la tête du gouvernement et d'un ministère responsable, un président dont le signifié est de ronfler, et qui ne peut rester président du conseil qu'à la condition de ronfler toujours ?

Est-il normal, pour un pays, d'avoir pour ministres des hommes qui ne se préoccupent d'autre chose que de ne pas déplaire à celui qui leur a fait l'honneur et la grâce de les choisir ou de les accepter comme représentants de ses pensées et comme agents ou devins de ses desirs, en leur laissant sur le dos, par-dessus le marché, toute la responsabilité d'un pouvoir qu'ils n'ont, qu'ils ne gardent et qu'ils n'exercent que par lui et pour lui ?

Et les Chambres elles-mêmes ! et le Sénat ! et la majorité des 363... Est-ce que, en vérité, nous pouvons reconnaître que tout est, de ce côté-là, dans des conditions normales ? — Mais, en toutes choses, en tout temps et en tout pays, le premier symptôme et le premier caractère distinctif d'une situation normale, n'est-ce pas de pouvoir constater que les esprits sont calmes, pacifiques, et surtout enclins à éviter toutes les occasions de lutte, de division et de conflit ?

— Dès qu'un régime sérieux est fondé, voilà le phénomène qui se produit instantanément, et le travail commun, l'accord de tous et l'harmonie générale ont vite remplacé les agitations de la veille en imposant silence aux rancunes elles-mêmes.

Au lieu de cela, regardez ! regardez autour de la Chambre ! — Regardez autour du Sénat ! — Voyez les projets du gouvernement ! — Et puis, dites-nous, en bonne conscience, si nous n'en sommes pas encore aux œuvres de combat ?

Depuis les invalidations systématiques jusqu'aux projets Ferry, qu'est-ce donc que l'on peut entendre sinon le cri de l'intolérance, de la rancune et de la haine ?

Est-ce que c'est là une des conditions normales de la République ?

Quittons les hautes sphères de la politique centrale. — Serons-nous plus heureux dans l'examen des conditions nouvelles imposées à la plupart de nos communes et de tous nos corps constitués par les administrateurs du nouveau régime ?

Voici, par exemple, le département de Maine-et-Loire qui a envoyé à la Chambre des députés cinq députés conservateurs, et seulement deux députés républicains. — Encore M. Maillé l'a-t-il échappé belle et ses amis ont-ils eu besoin, pour le tirer du néant, de faire appel à la Chambre des Invalidations !

En bien ! est-il normal d'avoir à constater chaque jour que M. le préfet du département de Maine-et-Loire et ses sous-préfets

n'administrent le département qu'en se mettant, sur presque tous les points, dans presque toutes nos communes, grandes ou petites, et en toute occasion, en opposition constante avec la majorité électorale, en communion d'idées, de sympathies et de combat avec la minorité républicaine et radicale ?

Qu'il s'agisse du choix des agents du gouvernement, des juges de paix ou des gardes-champêtres, des délégués cantonaux ou seulement des présidents de distributions de prix dans les écoles communales, le procédé est invariable :

Celui-là est proscrié... qui est d'accord avec la majorité de la commune, qui est d'accord avec les députés conservateurs et avec nos trois sénateurs ; — et celui-ci est choisi, désigné, nommé... qui fait risette à la minorité républicaine et à la préfecture.

Est-ce là ce qu'on peut, en conscience, appeler, même en temps de République, vivre dans des conditions normales au point de vue des affaires départementales ?

Non ! trois fois non !

La vérité est que notre pauvre pays, dans son entier comme dans chacun de ses départements, est sous le joug d'une pression administrative et politique dont les agents peuvent avoir l'éphémère prétention de courber tout devant la force, mais ne pourront jamais très-certainement nous donner le repos dans des conditions normales.

Ils se trompent même ceux-là qui entretiennent encore l'espoir que de pareils procédés pourront faire longtemps illusion au pays, ou faire aimer la République ; — c'est le dégoût seul que l'on récoltera, non pas la confiance.

Un jour ou l'autre, les électeurs désabusés permettront aux vrais patriotes d'aspirer enfin à des temps meilleurs, en donnant au pays les moyens de replacer son gouvernement et son administration dans des conditions vraiment normales.

Mais ce bienfait-là, ce n'est pas aux jouisseurs du jour qu'il convient de le demander.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON

Chronique générale.

Nous avons déjà dit bien des fois que la République suffisait à elle seule pour s'annuler ; nous recevons de tous côtés des preuves de ce que nous avançons, et nous pouvons constater que les ministres de la République ont fait plus pour la perdre que toutes les attaques des conservateurs. La lettre suivante est une nouvelle preuve de cette dégénérescence de la République dans les esprits :

Monsieur le rédacteur, J'étais républicain, je suis devenu royaliste, voici pourquoi et comment :

Il faut que je remonte quelques années en arrière pour vous dire comment j'étais devenu républicain.

En 1871, j'étais dans ma vingt et unième année ; jusqu'alors mes idées politiques avaient été assez vagues, mais les catastrophes de la guerre survinrent, et j'entendis de si beaux discours chez les républicains que je me convertis au républicanisme.

Je me disais qu'en effet ces mots de liberté, égalité, fraternité, qu'on me faisait sans cesse sonner

aux oreilles, devaient produire, en les appliquant tels qu'on me les expliquait, de beaux et bons résultats. J'ai été et je suis profondément déçu dans mes espérances.

Quand ces Messieurs furent au pouvoir et que les Prussiens furent partis, je crus le moment arrivé où l'on allait enfin avoir le programme républicain.

Je demandais de temps en temps à mes coreligionnaires pourquoi on n'appliquait pas ce programme que l'on me dépeignait si bien : « Attendez, me disaient-ils, vous voyez bien que les monarchistes sont en majorité dans l'Assemblée, et, par conséquent, les républicains ne peuvent rien faire. » L'attends.

Avant et après la nomination de la Chambre des députés et du Sénat, avant et après la nomination du Président de la République actuel, je faisais les mêmes demandes ; on ne savait, en dernier lieu, que me répondre. J'ai donc attendu jusqu'à aujourd'hui, mais je n'attends plus. Ma raison et le bon sens m'empêchent d'être républicain plus longtemps.

Aujourd'hui, tous les pouvoirs sont en majorité républicains.

Que font-ils ? et que feront-ils ? Rien, sinon le néant.

La liberté ? — Ils la veulent pour eux, ils la refusent à leurs adversaires.

La fraternité ? — En méprisant et en exploitant leurs semblables.

L'égalité ? — Nous la voyons tous les jours, nous ouvriers, parmi ceux qui se disent républicains et qui sont devenus riches en dominant leurs semblables dans un despotisme que jamais aucune monarchie n'a connu.

Oh ! j'en ai long à dire, j'en ai gros sur le cœur, depuis quatre ans que je suis à Paris, moi et ceux avec qui j'ai travaillé en avons bien vu et bien enduré des vexations de toutes sortes, et chez qui ? chez des patrons et des contre-maîtres qui se disent républicains.

Eh bien ! sur douze contre-maîtres qu'il y a dans un établissement, un seul est royaliste, et c'est de celui-là que les ouvriers qu'il dirige n'ont jamais eu à se plaindre.

Monsieur le rédacteur, je vous autorise, si vous le jugez à propos, de publier ma lettre dans votre journal.

Agréez, monsieur le rédacteur, ma considération la plus distinguée.

G. MORAU, rue Morel, 23, Paris.

Le conseil général des Côtes-du-Nord a émis, par 36 voix, un vœu contre les projets Ferry. Il convient de remarquer qu'à la session précédente un vœu analogue n'avait été voté que par 27 voix. D'autre part, à la dernière session, le conseil général de la Somme avait repoussé un vœu hostile au projet, la minorité favorable au vœu étant de 18 voix. Cette fois, le même conseil est saisi d'un vœu analogue, non plus par 18, mais par 20 voix. Le temps, on le voit, ne travaille pas pour M. Ferry, et chaque jour voit s'accroître le nombre de ses adversaires. (Le Français.)

Nous croyons savoir que, malgré toutes les difficultés opposées, le gouvernement vient de désigner définitivement, pour le siège épiscopal d'Amiens, M. l'abbé Gonthe Loulard, curé de Saint-Pierre de Vaisso (Rhône).

Plusieurs dépêches reproduites par les journaux français et étrangers, annoncent que M. le comte de Chambord doit se rendre en Angleterre. D'autres prétendent même qu'il doit voyager en Suisse.

Ces bruits, paraît-il, n'ont aucun fondement.

On lit dans l'Union :

« Nous n'avons pas appris que la police ait mis la main sur l'auteur de l'attentat de Meudon. On ne l'a pas trouvé, et vraisemblablement on ne le trouvera pas. »

« Il s'agit d'un coup de fusil tiré sur des séminaristes en promenade. Les journaux républicains, comme s'ils savaient quelque chose, ont dit de suite qu'il n'y avait là qu'un accident, une maladresse de braconnier à l'affût. »

« On ne va guère à l'affût en plein jour, à quatre heures de l'après-midi, et l'on ne chasse pas les lapins avec du plomb n° 4. Mais cela ne fait rien ; toute excuse est admise quand les victimes sont des séminaristes ; et, de plus, la police ne trouve pas de coupable. »

« Si M. Gambetta ou un ministre bon républicain avait reçu quelques grains de plomb dans la graisse de son corps, nous répondons que les agents de M. Andrieux auraient déjà arrêté vingt personnes. Il y aurait un coupable coûte que coûte. »

« Mais il est question de jeunes gens portant la soutane ; — l'affaire n'a pas d'importance, c'est un accident ! Nous croyons toujours qu'on ne prendra personne. »

Ce n'est pas seulement dans les environs de Paris que les ecclésiastiques sont en butte aux attaques des radicaux. La *Gazette de Douai* nous raconte, en effet, que M. l'abbé Dayez, archiprêtre de Saint-Pierre, vient d'être victime d'un attentat de ce genre.

M. l'abbé Dayez, archiprêtre de Saint-Pierre, rentrait chez lui à neuf heures et demie, après avoir passé toute la soirée au confessionnal, lorsqu'en approchant de sa demeure, il se vit suivi par un sous-officier du 45^e d'artillerie qui s'écria : « — Tiens, un curé, il faut que je lui coupe le cou ! » Et à l'instant, cet homme dégainant, porta sur la tête de M. l'archiprêtre un violent coup de sabre ; le coup, heureusement amorti par le chapeau, glissa sur la soie, mais n'en atteignit pas moins à l'épaule M. l'abbé Dayez, sans pourtant entamer les vêtements.

Plusieurs personnes, témoins de cette agression inouïe, allèrent avertir le poste voisin ; le sous-officier fut arrêté. Cet individu venait, le matin même, de contracter un nouvel engagement de cinq ans.

Ce n'est pas tant ces gens que nous rendons responsables de ces odieux attentats ; ils ne font que mettre en pratique les théories haineuses qui s'étaient chaque jour dans les feuilles radicales et athées et qui viennent même se développer à la tribune des Chambres.

On lit dans le Journal d'Agén :

« Serions-nous condamnés à voir se renouveler à Agén des tentatives criminelles de la nature de celle qui vient de se passer à Meudon ? Cette nuit, vers une heure, un homme d'environ trente ans a escaladé le portail qui clôturait le jardin de la maison presbytérale qu'occupe à Jacquolot M. le chanoine Duffour de Chaumeil. Quelques voisins l'ont aperçu ; renforcés par des passants de bonne volonté, ils ont aussitôt donné l'alarme et se sont mis à la recherche de cet audacieux malfaiteur. Il a été trouvé blotti au fond de l'écurie et immédiatement conduit au poste. »

Les idées de rachat des chemins de fer.

Il y a quelques jours, le monde financier a appris à sa grande surprise une conception tout à fait inattendue, qui s'est produite dans une des commissions nommées par la Chambre pour examiner le régime actuel des chemins de fer.

On croyait cette commission occupée à étudier les moyens de perfectionner, s'il en est possible, l'outillage de cette grande industrie ; d'en étendre de plus en plus les services à la masse de la population ; d'en améliorer les tarifs dans une juste et utile mesure ; en un mot de concevoir et d'appliquer tout ce qui pourrait augmenter l'utilité natio-

nale et l'utilité privée de ces grandes forces industrielles.

On avait trop présumé, à ce qu'il semble, des lumières techniques de cette commission et de la largeur de ses vues économiques. S'il fallait en juger par un discours dont diverses feuilles se sont faites les échos, tout le bruit qui s'opère autour de la commission des chemins de fer aboutirait, sous le nom de rachat par l'Etat, à une dépossession des Compagnies existantes, au bouleversement de la situation des actionnaires et des obligataires, à un déplacement de fonctions et d'influences, sans utilité pour le pays.

On a qualifié de *belle étude* le rapport qui contient l'exposé et le panegyrique de ce plan. Nous avons lu cette étude et nous n'y avons trouvé que des chiffres pris dans des documents qui sont à la portée de tous ; des chiffres très-connus, mais dont on ne peut rien conclure à l'appui de la mesure qu'on prémédite.

Il n'y a pas lieu de discuter ces chiffres, bien qu'on pût, au besoin, en faire ressortir la preuve de la perturbation que le plan dont il s'agit apporterait dans tous les intérêts existants. Des chiffres ont leur valeur, et nous reviendrons là-dessus, s'il le faut, au moment opportun. Mais en ce moment, il s'agit avant tout du principe même de la mesure indiquée.

L'Etat, dans certaines conditions, a le droit de racheter les concessions dont les Compagnies sont titulaires. Mais il ne suffit pas que cette faculté existe, pour qu'on l'applique sans discernement ; il faut prouver que la nation, que tout le monde a intérêt à ce que ce rachat ait lieu.

Et c'est ce que l'on n'indique pas, ce que l'on ne peut indiquer.

Pourquoi déposséder la Compagnie d'Orléans, qu'on vise comme la première à dépouiller ?

Est-ce parce qu'on suppose que les employés de l'Etat, neufs en cette matière, exploiteraient son réseau mieux qu'elle-même ne l'exploite ? C'est une thèse tellement insoutenable qu'on ne l'énonce même pas.

Est-ce parce que l'Etat, maître de l'exploitation, pourrait faire baisser les tarifs à sa fantaisie ? Mais une baisse un peu sensible dans les tarifs amènerait une perte dans l'exploitation, c'est-à-dire — dans l'hypothèse de l'exploitation par l'Etat — un surcroît de charges pour les contribuables, pour la masse immense des producteurs et des consommateurs, au profit des riches qui voyagent ou des marchands qui trafiquent.

Qui ne voit d'ailleurs que si l'Etat maître absolu des tarifs peut les baisser, il pourrait aussi les élever, si cela lui convenait ? Et, dans ce cas, où le producteur trouverait-il la sécurité dont il a besoin pour l'écoulement de ses produits ou pour ses approvisionnements en matières premières ?

Comment, d'ailleurs, ne pas s'apercevoir, — quand on ajourne la conversion de la Rente par égard pour un ou deux millions d'électeurs rentiers 5 0/0, que des égards égaux sont dus à un nombre égal de familles qui, sous le nom d'actionnaires ou d'obligataires, ont confié leurs épargnes aux chemins de fer français ? Il n'y a dans la Rente 5 0/0 que sept milliards engagés ; dans les chemins de fer, il y en a onze.

On voit quelles grosses questions de tout ordre se présentent en foule à l'esprit quand on aborde la thèse soutenue dans le sein de la commission. Cette thèse, si l'on devait la prendre au sérieux, succombera sous le poids des innombrables difficultés que son application soulèverait.

Etranger.

GUERRE GRÉCO-TURQUE.

On nous écrit de Constantinople :

« L'horizon politique s'assombrit de plus en plus. On dirait que tout conspire contre ce malheureux empire pour faire fondre sur lui tous les fléaux imaginables. »

« De jour en jour, nous nous acheminons vers une guerre avec la Grèce : il ne nous manque plus que cela. »

« La Turquie, un instant disposée à céder aux conseils des puissances, en abandonnant à la Grèce l'Épire et la Thessalie, se trouve aujourd'hui dans l'alternative de donner raison aux puissances et d'avoir une terrible insurrection à subir en Albanie, en Thessalie et en Épire, ou de méconter les puissances et de soutenir la guerre contre la Grèce. C'est à ce dernier parti qu'elle paraît devoir s'arrêter. »

« L'envoi des troupes et des munitions sur la frontière grecque est terminé, ses

camps sont formés, le général en chef est désigné en la personne d'Osman-Pacha. On vient, il est vrai, de désigner les deux commissaires Ali-Sard-Pacha et Savas-Pacha pour s'entendre avec les commissaires grecs. Mais c'est là une satisfaction de pure forme donnée à l'Europe : les commissaires ne s'entendent pas, parce qu'ils ne peuvent pas s'entendre. Les négociations seront donc vite rompues et l'on tentera alors un recours à l'arbitrage des puissances signataires du traité de Berlin ; mais cela n'aboutira qu'à donner à la Grèce et à la Turquie le temps de se préparer à prendre les armes. »

« M. Fournier soutient et dit à qui veut l'entendre que, ce jour-là, les flottes turques traîneront sur leur passage les flottes anglo-françaises. N'en croyez pas un mot. L'Angleterre ne veut pas suivre la France sur un pareil terrain ; elle craint trop une conflagration générale. »

« En terminant cette lettre, un mot sur les plénipotentiaires turcs, ou, pour mieux parler, sur le plénipotentiaire Savas-Pacha, du ministre des affaires étrangères. »

« Certes, jamais choix n'aura été plus heureux, car c'est un homme érudit, intelligent, ferme et décidé ; ses opinions sur la question grecque sont connues : rectifier les frontières, mais ne donner aucune récompense aux Grecs qui n'ont d'autre mérite vis-à-vis de la Turquie que celui d'être des ennemis perfides, qui demanderont bien plus après ce règlement qu'ils ne le font maintenant. »

« Quant à Savas-Pacha, tout le monde a approuvé ce choix, car c'est un des hommes de l'Empire qui comprennent les défauts bien plus que les qualités des Turcs, et qui poursuit depuis longtemps, avec acharnement et patriotisme, le relèvement de ce malheureux pays qui se trouve sous le coup d'un effondrement inévitable. »

ANGLETERRE. — Le *Times* annonce que l'adresse suivante au lieutenant Carey se trouve, à Plymouth, de nombreuses signatures :

« Nous, soussignés, habitants de Plymouth, en vous souhaitant la bienvenue à votre retour dans notre pays natal, désirons vous exprimer votre entière confiance en votre bravoure comme officier anglais et en votre honneur comme gentleman, aussi bien que notre sincère sympathie dans les pénibles circonstances dans lesquelles vous êtes placé. »

D'autre part, au ministère de la guerre anglais, l'opinion serait que le lieutenant Carey ne subira aucune condamnation.

Pas difficiles, les habitants de Plymouth ! Bien indulgents, les officiers anglais !

ESPAGNE. — L'expédition contre le Maroc est décidée. Campos rêve l'annexion de cet empire, il veut déclarer la guerre, afin de détourner l'attention publique des affaires intérieures. Il y est d'autant plus décidé qu'il croit que, dans un avenir plus ou moins rapproché, la Tunisie, Tripoli et l'Égypte changeront de maîtres.

EXPLOSION

D'une poudrerie en Russie.

Une poudrerie de l'Etat entre Saint-Petersbourg et Schlüsselbourg a sauté jeudi.

On a trouvé, après l'accident, quatre galeries de mines qui avaient été creusées sous la poudrerie.

Les bâtiments ont été complètement anéantis. On compte parmi les morts les hommes composant le poste et trois ouvriers surveillants dont les cadavres ont été horriblement défigurés.

La poudrerie renfermait 6,000 pouds de matière explosive.

La catastrophe s'est produite pendant que les ouvriers, au nombre de 50 environ, prenaient leur repas.

Une enquête est ouverte par les soins du général commandant l'artillerie à Saint-Petersbourg.

Un journal donne ainsi qu'il suit les détails de cet événement :

Un nouvel exploit des nihilistes.

Dernièrement, ils ont fait sauter la fabrique de poudre Nikolskoye, située près de Saint-Petersbourg, entre Tosna et Schlüsselbourg. Le coup était préparé de longue

main ; le percement des galeries de mines était commencé depuis plusieurs mois. De quatre côtés différents, les galeries étaient poussées concentriquement du côté du bâtiment principal, et le point de rencontre semble avoir été le réservoir destiné à recevoir la plus grosse masse de matières explosives. Au moment de l'explosion on entendit d'abord quatre détonations se succédant rapidement ; elles furent suivies d'un coup d'une telle violence que dans le village de Nikolskoye plusieurs maisons s'effondrèrent et que la plupart furent endommagées. La fabrique fut naturellement transformée en un monceau de ruines.

Les criminels avaient attendu le moment où il n'y avait dans la fabrique que deux sentinelles et trois ouvriers, au lieu de trente ou quarante qu'elle occupe ordinairement. Un des ouvriers et les deux sentinelles furent tués ; les deux autres furent grièvement blessés.

Chronique militaire.

Il paraît que la distribution des drapeaux à l'armée n'aura pas lieu avant la réunion des Chambres.

Au ministère de la guerre, on paraît avoir renoncé à poursuivre l'épreuve d'essai de la nouvelle tunique-veste dont on voulait affubler nos troupes d'infanterie.

Le mauvais effet qu'a produit en public ce disgracieux et incommode accoutrement militaire a fait abandonner le projet d'en prolonger l'essai.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les journaux de Tours nous annoncent que, par suite de la libération de la classe de 1874, les concerts donnés par les musiques militaires sur les boulevards Béranger et Heurteloup sont provisoirement suspendus.

Par la même raison, la musique du 39^e de ligne, qui doit venir à Saumur pour le carrousel, sera renforcée d'une dizaine de musiciens du 66^e, également en garnison à Tours.

Ces artistes arriveront à Saumur lundi matin. Ils repartiront mardi.

M. Pasquier, percepteur à Doué-la-Fontaine, est nommé au même titre à Saumur.

Mardi, dès le début de la séance du Conseil général de Maine-et-Loire, un petit incident a été soulevé par M. Grignon, conseiller du canton de Gennes. M. Grignon a fait allusion à certains faits administratifs qui seraient passés à la Sous-Préfecture de Saumur. Il y aurait eu, de la part de M. le Sous-Préfet, dans certaines questions, des refus blâmables et illégaux, un mauvais vouloir évident, une sorte de système.

M. le Préfet, que M. Grignon avait oublié de prévenir avant la séance, lui a demandé de préciser les choses, de citer un fait. M. Grignon a dit qu'il ne voulait pas entrer dans une discussion qui pourrait sortir des attributions du Conseil général.

En présence de cette réserve, M. le Préfet ne croit pas qu'il y ait là un abus administratif de la compétence du Conseil.

M. le président Durfort de Civrac appuie M. Grignon ; M. le Préfet maintient ses appréciations. M. le Président réplique, et finalement la discussion s'achève sans aboutir à une résolution.

Mercredi, à l'occasion de la lecture du procès-verbal par M. Monden-Gennevraye, l'incident de la veille, relative à l'administration de M. le Sous-Préfet de Saumur, a fait se renouveler. Après l'échange de quelques explications entre M. le Président, M. le Préfet, M. Grignon et M. Monden-Gennevraye, cette nouvelle discussion s'est terminée par une simple rectification au procès-verbal.

Nous n'avons que ces premiers renseignements ; le compte rendu officiel les complètera sans doute. Nous pourrions donc y revenir. Ce complément ne peut manquer d'intéresser pour notre arrondissement.

Musique municipale de Saumur.

Concert du LUNDI 25 août 1879, à 8 h. 1/2 du soir.

Programme.

1. Trébizonde, marche..... TILLIARD.
2. La Grotte des Fées, fantaisie... HEMMERLÉ.
3. Les Abeilles, polka, duo de piston et de Bugle.
4. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie. GRÉTRY.
5. Le Prince Oscar, valse..... STRAUSS.
6. Vercingétoria, pas redoublé... LE MIRE.

Les Obligations Communales 1879 du Crédit Foncier.

Le travail de répartition de l'Emprunt 1879 au Crédit foncier est loin d'être terminé, ce travail dure même plus longtemps qu'on ne l'avait pensé et que ne se l'imaginent la plupart des souscripteurs.

En réponse aux réclamations qu'il a reçues, le Crédit foncier a publié l'avis suivant, que nous nous bornons à porter à la connaissance de nos lecteurs :

« L'Emprunt mis en souscription publique, le 5 août, a été couvert de 9 à 10 fois. Ce grand nombre de souscriptions occasionne un travail de dépouillement tout à fait exceptionnel ; mais des mesures sont prises pour le hâter le plus possible.

« Dès que le dépouillement et le classement des souscriptions reçues seront complètement terminés, l'administration publiera le barème de la répartition. Cette publication sera faite avant la fin du mois.

« La délivrance des titres commencera quelques jours après. »

Le Mouvement financier constate que les obligations Communales étaient excellentes à souscrire à 485 fr., car elles valent aujourd'hui 494, 495 fr., soit une prime de 10 fr. conquise avant la distribution des titres. Le même journal conseille encore de les garder, car la hausse n'a pas dit son dernier mot, et il n'y a pas de baisse à redouter sur des titres de cette nature.

Le conseil de la Banque de France vient d'adopter, croyons-nous, une série de modifications qu'il importe de porter à la connaissance du public.

Le conseil de la Banque aurait résolu, tout d'abord, de dispenser ses clients du droit attaché aux revirements de place à place. Ces opérations, qui donnaient lieu à la perception d'un droit de versement de 0,50 c. pour 1,000, se feraient désormais gratuitement, pourvu que les fonds qui en feront l'objet aient été escomptés ou encaissés par la Banque.

En second lieu, le conseil aurait décidé de réduire de 10 à 5 le minimum des jours d'intérêt demandés pour le papier de Paris sur les succursales et, réciproquement, sur ce qu'on appelle le papier déplacé.

Devant la modification des conditions en présence desquelles la Banque avait pu rendre gratuitement ce service à ses clients, le conseil a cru possible de demander désormais une légère rémunération. Cette rémunération sera de 25 centimes par 1,000 francs, sans pouvoir être inférieure à 10 centimes.

Enfin, la Banque, appliquant aux effets présentés à la veille de l'échéance la même règle qu'au papier déplacé, fixerait, à cet effet, un minimum d'intérêt de cinq jours, ne pouvant donner, en aucun cas, un produit inférieur à 10 centimes. Jusqu'ici, l'escompte de ces effets était calculé exactement sur le nombre de jours restant à courir.

Nous croyons que ces modifications seront appliquées à partir du 4^{er} septembre prochain.

On n'a pas le droit de revendre les jeux de cartes dont on s'est servi. Ceux qui achètent des jeux de cartes dans ces conditions s'exposent à être poursuivis en vertu de l'article 166 de la loi du 25 avril 1866.

M. H. B... vient d'être condamné à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende, par le tribunal de Marseille, sur les poursuites de la régie, pour avoir été surpris sortant d'un cercle avec un paquet de jeux de cartes ayant servi.

Avis aux garçons de cercles et de cafés !

Les étoiles filantes du mois d'août 1879.

Malgré les mauvais temps qui ont accompagné les nuits des 8, 9 et 10 août, quelques éclaircies cependant nous indiquaient déjà, dans la nuit du 9 au 10, l'intensité probable du flux météorique, prévision qui s'est entièrement réalisée.

En effet, l'observation faite pendant la nuit du 11 au 12, par un ciel parfaitement serein, nous donnait un nombre horaire moyen ramené à minuit de 114 étoiles filantes 2 dixièmes d'étoile, nombre déjà supérieur à celui obtenu pour le maximum de 1848, considéré comme le plus remarquable du siècle.

A l'aide des résultats obtenus par l'observation des nuits suivantes et par les calculs habituels, nous avons pu déterminer l'intensité du phénomène, intensité représentée par le nombre horaire moyen de 138 étoiles filantes 4 dixièmes d'étoile, ce qui donne, sur le maximum de 1848, une augmentation horaire de 28,4.

L'observation du phénomène, en 1880, nous permettra donc de déterminer, comme on l'a fait pour le phénomène de novembre, la véritable période du phénomène d'août, qui jusqu'aujourd'hui serait de 34 ans.

Comme toujours, les centres d'émanation se trouvaient dans les constellations de Céphée, de la Girafe et de Persée.

DOUZE MOIS D'EAU.

Sous ce titre, M. Camille Flammarion publie dans le *Voltairre* une intéressante causerie scientifique d'où nous extrayons le passage suivant :

Voici la quantité de pluie qui est tombée depuis douze mois, le nombre des jours où il a plu et de ceux où le ciel a été entièrement beau, documents relevés, jour par jour, sur les registres de l'Observatoire de Montsouris :

	Hauteur d'eau tombée.	Jours où il a plu.	Jours de ciel pur.
Août 1878...	84 mill.	24	3
Septembre...	21	13	7
Octobre...	104	22	9
Novembre...	66	26	2
Décembre...	54	25	2
Janvier 1879...	58	24	3
Février.....	49	25	»
Mars.....	27	17	6
Avril.....	73	24	2
Mai.....	39	20	2
Juin.....	46	24	2
Juillet.....	69	23	4

Ce qui frappe le plus dans ce petit tableau, c'est le nombre des jours de pluie : souvent 24 jours par mois, et seulement deux ou trois jours de ciel parfaitement beau. En additionnant tous ces jours de pluie, on trouve que ces derniers douze mois en comptent 267. Il n'y a eu, dans toute l'année, que 37 beaux jours ou peu nuageux, 37 jours faits pour les astronomes.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES

GRANDE TOURNÉE ARTISTIQUE

M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

Dimanche 24 août 1879.

A L'OCCASION DES COURSES

Représentation avec le concours de M^{lle} SCRIVANECK, des principaux théâtres de Paris, M. A. MONTBARS, du théâtre national de l'Odéon, M^{lle} FASSY, de l'Odéon, etc., etc.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE

LE PETIT LUDOVIC

Comédie en 3 actes, de MM. Henri Crisafulli et Victor Bernard.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de *Chiquita Potard*.

M. MONTBARS celui de *Potard*, qu'il a créé à Paris.

Le spectacle commencera par :

AUTOUR DU LAC

Comédie en 1 acte, de MM. H. Crisafulli et Prével.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

QUESTIONS AGRICOLES.

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets des départements viticoles une circulaire ayant trait au phylloxera. Le ministre engage les préfets à appeler tout

particulièrement l'attention des conseils généraux sur le fléau qui attaque la vigne, et à insister auprès des assemblées départementales pour obtenir, vu la gravité de la situation, des crédits très-élevés. Ces crédits, joints aux subventions du gouvernement, permettraient soit de reconstituer ou rétablir les vignobles phylloxérés, soit d'organiser un service de surveillance ayant pour objet la prompt découverte de l'insecte et sa rapide destruction.

LE CRESSON DE FONTAINE.

Etant reconnu que le cresson fournit une nourriture saine, on se demande pourquoi les cultivateurs n'établissent pas plus généralement des cressonnières artificielles, ce qui est facile partout où l'on dispose d'un filet d'eau.

Voici comment on procède : On creuse un fossé d'un mètre de largeur environ et de 40 centimètres de profondeur sur une longueur déterminée par l'eau dont on dispose ; on aplanit le fond et on le recharge de 40 centimètres de terreau mélangé avec de la vase d'étang ; à l'extrémité inférieure du fossé, on établit un léger barrage, de façon à former une petite pièce d'eau oblongue dont la profondeur, partout égale, ne doit jamais dépasser 15 centimètres.

Avant de mettre l'eau, on procède au semis ou à la plantation ; le cresson se multiplie par graines, par plants ou par boutures, ces deux derniers modes sont préférables ; on espace les plants de 20 centimètres en tous sens, et on les fixe dans le fond par une simple pression, on met ensuite l'eau, mais de façon à ne recouvrir d'abord la plantation que de 5 centimètres à mesure que les plantes atteignent la surface ; on élève successivement le niveau de l'eau jusqu'à 15 centimètres.

Il est essentiel de ne jamais laisser le cresson à sec et de le préserver de l'envahissement des mauvaises herbes.

Lorsque la récolte faiblit, il faut régénérer la cressonnière et, pour cela, la fumer avec un engrais actif, bien décomposé, que l'on recouvre d'une légère couche de terre fine ; mais, comme ces cressonnières finissent toujours par s'épuiser, le mieux est de les refaire tous les deux ou trois ans.

Après avoir détourné l'eau, on enlève toutes les plantes, plus environ 15 centimètres de terreau que l'on remplace par un riche compost et on procède à une nouvelle plantation.

Il est bon d'avoir deux cressonnières distinctes, afin de ne jamais manquer de cresson.

Faits divers.

On lit dans le *Petit Breton* :

« Nous apprenons que, par suite d'un dissentiment avec le Conseil municipal, dissident qui s'est traduit par un ordre du jour motivé, M. Lenghier, maire de Pontivy, a envoyé sa démission à M. le préfet. L'ordre du jour pur et simple demandé par le magistrat avait été repoussé à une grande majorité par l'assemblée. Ne se croirait-on pas à la Chambre des députés ? »

Les propriétaires du ballon captif des Tuileries ont décidé de l'exposer au public dans l'état même où il se trouve depuis l'accident, avec ses filets, ses cordages et son enveloppe étendus sur le sol.

La déchirure qui s'est produite sur l'étoffe de bas en haut a eu lieu du côté de l'arc de triomphe du Carrousel. On a craint un instant que le gigantesque aérostat ne tombât avec tous ses agrès sur l'orchestre et sur le buffet, où il aurait probablement blessé quelques-uns des spectateurs. Le vent l'a heureusement poussé du côté opposé.

La soupe inférieure, dont les brusques secousses ont occasionné la déchirure de l'étoffe, ne pèse pas moins de 400 kilogrammes. La veille de ce regrettable accident, deux cent dix personnes étaient montées dans la nacelle.

Décidément, c'est une série.

Les ballons crèvent et disparaissent, de puis quelque temps, comme de vulgaires bulles de savon. C'est d'abord le ballon captif de Berlin qui commence ; puis le ballon

Giffard est à peine étendu, dégonflé sur le sol, que voici qu'on nous annonce un nouveau naufrage aérien.

Dimanche, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition industrielle de Cherbourg, de nombreux spectateurs, accourus pour assister à l'ascension du ballon la *Ville-de-Cherbourg*, ont eu une seconde édition de l'accident des Tuileries. Une bourrasque d'une violence inouïe a crevé l'aérostat dans toute sa longueur.

La fête de Stains, près Paris, a été attristée par un malheureux accident.

Un jeune homme de dix-neuf ans, M. Decamp, se promenait à la fête, quand il fit la rencontre, derrière une baraque occupée par un tir, d'un de ses amis qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, M. Clément, organiste de l'église de Stains.

Les deux amis étaient à causer, quand soudain M. Decamp s'affaissa en poussant un grand cri. Une balle provenant du tir venait de percer la plaque de tôle placée au fond de la baraque, et, pénétrant par l'omoplate gauche de M. Decamp, s'était arrêtée à quelques centimètres du cœur.

On s'empressa de transporter le blessé à la pharmacie des sœurs de charité, où les premiers soins lui furent prodigués en attendant l'arrivée d'un médecin.

L'extraction de la balle n'a pu être faite. L'état du blessé inspire de grandes inquiétudes.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas

(place de la Bourse), Paris.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économique et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes : aux tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 42 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier colorées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France :

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
Sans gravures colorées.	Avec gravures colorées.
Un an..... 8 fr. »	Un an..... 18 fr. »
Six mois... 4 »	Six mois... 10 »
Trois mois... 2 25	Trois mois... 5 25

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

UNE GRANDE RÉFORME DANS L'ARMÉE

DES FIERRABRAS, tel est le titre d'un pamphlet humoristique que vient de faire paraître M. HARRY ALAIS, le rédacteur en chef de la *Revue Moderne*. Cette brochure, aussi amusante que vigoureuse-

ment écrite, est le plus spirituel et en même temps le plus grand argument contre le volontariat d'un an. La huitième édition est sous presse; c'est dire le succès qu'a déjà obtenu ce pamphlet, surtout auprès du public parisien. Chacun voudra le connaître, et il serait à désirer que tous les Français le lussent. De nombreux et beaux dessins ajoutent encore au mérite du texte. Pour recevoir cette brochure, adresser 60 centimes à M. Jacques Rude, 34, rue d'Ulm.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 90,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, la bonne digestion et le sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 h. 10 —		10 h. 54 matin.	
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.		
4 h. 55 —		9 h. 15 soir.	
7 h. 40 —	11 h. 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	6 h. 25 soir.	
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	
6 h. 45 —	10 h. 22 —	11 h. —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83	10	05	Crédit Foncier colonial	495			Canal de Suez	735	2	50
4 1/2 %	115	50	35	Crédit Foncier, art. 500 f.	885			Crédit Mobilier esp.	1183		
5 %	116	90	05	Obligations foncières 1877	368	75	3 25	Société autrichienne	591	25	3 75
Obligations du Trésor	513			Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	700		5	OBLIGATIONS			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328			Crédit Mobilier	705		6 25	Orléans	383	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517			Crédit foncier d'Autriche	670		5	Paris-Lyon-Méditerranée	383		
1865, 4 %	437	50	1 50	Est	727	50	1 25	Nord	388		
1869, 3 %	410	50	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1160		2 50	Ouest	383	40	
1871, 3 %	404	75	25	Midi	865		2 50	Midi	381	75	
1875, 4 %	477			Nord	1475			Paris (Grande Ceinture)	390		
1876, 4 %	536			Orléans	1180		5	Paris-Bourbonnais	386	25	
Banque de France	3140			Ouest	782	50	2 50	Canal de Suez	577	25	
Comptoir d'escompte	863	50	50	Compagnie parisienne du Gaz	1300						
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	565		2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 h. 45 —	(s'arrête à Angers)
8 h. —	omnibus-mixte.
1 h. —	soir, omnibus-mixte.
3 h. —	soir, express omnibus (s'arrête à Angers).
7 h. 15 —	
10 h. —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	
8 h. —	omnibus.
9 h. 40 —	soir, express omnibus-mixte.
12 h. —	soir, omnibus-mixte.
4 h. —	soir, omnibus-mixte.
10 h. —	soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 14 septembre 1879, à une heure du soir,
A la Mairie d'Epieds.

L'USINE ET LA CHUTE D'EAU DE DENIAU
Situées sur le canal de la Dive, près le bourg d'Epieds.
L'usine comprend une petite minoterie à deux paires de meules, établie dans les bâtiments de l'ancienne scierie mécanique de Deniau, et une pièce de terre y attenante, contenant environ 4 hectares 12 ares;
Et deux morceaux de terre, à Villvert, contenant environ 1 hectare 22 ares.
Pour plus de détails, voir les placards affichés.
On pourra visiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M^e HACAULT, notaire, soit à M. GAURIER, propriétaire des biens. (439)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIERE
situé commune de Bagnoux près Saumur.
Terrasses, parc planté de beaux arbres, jardins, prairies et vignes; le tout contenant environ 6 hectares.
Vue magnifique.
S'adresser : 1° à M. LEROU-DÉMARÉST, propriétaire du château, qui l'habite; 2° et audit M^e PAUL TAUREAU, notaire. (380)

JARDINS A VENDRE
Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A CÉDER DE SUITE A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT AFFAIRES SÛRES.
S'adresser à M^{me} PHADREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.
ADJUDICATION DU BAIL A FERME
Pour cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1880.

Des droits à percevoir, pour emplacements occupés sur la voie publique, aux foires et marchés, et dans les places, rues et emplacements publics, ainsi que pour la location des baraques des foires, que le fermier des droits de place sera tenu de fournir aux marchands forains pendant le temps des foires.

Le samedi 6 septembre 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux, et en présence du Receveur municipal et de l'Architecte de la ville, à l'adjudication publique, aux enchères et à l'extinction des feux, pour cinq années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1880, et en un seul lot, du bail à ferme des droits à percevoir pour les emplacements occupés sur la voie publique, aux foires et marchés, et dans les places, rues et emplacements publics, dans la commune de Saumur, ainsi que pour la location des baraques des foires, que le fermier des droits de place sera tenu de fournir aux marchands forains pendant le temps des foires.

L'adjudication aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, sur la mise à prix de vingt mille francs de prix de ferme à payer annuellement et par douzièmes pendant les cinq ans.

Les enchères seront au moins de cent francs, et l'adjudication ne sera définitive qu'après l'extinction de deux feux successifs, sans nouvelle enchère.
Le cautionnement est fixé à la somme de treize mille francs, qui seront fournis, soit en numéraire, soit en immeubles.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.
L'adjudication ne sera définitive qu'après avoir été approuvée par M. le Préfet.

Le cahier des charges, le règlement et le tarif des droits à percevoir par le fermier sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie de Saumur, et seront communiqués à tout requérant, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de dix heures du matin à quatre heures du soir.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 août 1879.

Le Conseiller municipal délégué, faisant fonctions de Maire, COMBIER. (44)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avocat.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RBOUOTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1880,
LA FERME
Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**
Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER
GRANDS ET VASTES MAGASINS
BELLE CAVES
Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAT. (54)

A VENDRE
D'OCCASION,
VICTORIA PRESQUE NEUVE
Très-légère,
S'attendant à un ou à deux chevaux.
20 Voitures au choix.
S'adresser à VASSEUR, carrossier, à Saumur. (434)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.
MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNEULE
Bien dressée.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BELLE ET BONNE CHIENNE de chasse, dressée.
S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ DE LA PAIX
ON DEMANDE DE SUITE un garçon d'office capable.

COMMISSIONNAIRES PUBLICS
R. BELON
DIRECTEUR
Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers,
Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.
M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

L'ASSURANCE FRANÇAISE
Compagnie anonyme à Primes fixes
CONTRE LES
ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS
Capital : UN MILLION.
Directeur général : M. C. FONTENILLES.
SIÈGE SOCIAL : 42, rue de Châteaudun, PARIS.
Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR;
Agent : M. RAMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVES
Hors d'inondation,
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. R. PLESSIS, même maison.

MACHINE A BATTRE A MANÈGE.
M. BORET, ancien mécanicien des chemins de fer de l'État, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquiescer une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec seconde paille; et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.
Prix très-modérés.
Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

NOUVEAUTÉS
M. GABORIT demande un apprenti.

VICHY
Plus de Mauvaises Digestions.
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)